Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213501786-20251215-DEL_56DU151225-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Année 2025 – N°56-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 8 décembre 2025, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16
Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Etaient présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), JOULAUD Hélène, FÉON Joël, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, ROMMEIS Marie-Cécile, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

Étaient absents excusés :
BAGUET Sébastien a donné procuration à MARCHAND Sébastien
VANNIER Yvonne

Mr BEAUVISAGE Florent a été désigné comme secrétaire de séance.

CRÉATION DE SERVITUDES SUR LES PARCELLES COMMUNALES AB N°40, 470 ET 471 Nomenclature : 3.5

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre d'une vente par Mr DUPETITPRÉ à Mr HEULOT et Mme FIACRE d'un bien immobilier situé à Mézières sur Couesnon 8 rue de St Jean cadastré AB n°609 et 614, l'office notarial du Cormier sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution de trois servitudes sur les parcelles communales AB n°40, 470 et 471.

Les servitudes à constituer sur les parcelles communales AB n°40, 470 et 471 sont décrites comme suit :

- une servitude de passage grevant les parcelles AB n°40, 470 et 471, fonds servant, appartenant actuellement à la commune de Mézières sur Couesnon au profit de la parcelle AB n°609, fonds dominant, appartenant actuellement à Mr DUPETITPRE, vendeur

- une servitude de canalisations grevant les parcelles AB n°40, 470 et 471, fonds servant, appartenant actuellement à la commune de Mézières sur Couesnon au profit de la parcelle AB n°609, fonds dominant, pour le raccordement aux réseaux de la rue de St Jean (eau potable, eaux pluviales, tout à l'égout, électricité, fibre optique) appartenant actuellement à Mr DUPETITPRE, vendeur.

Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213501786-20251215-DEL_56DU151225-DE

- une servitude de déversement des eaux pluviales grevant notamment la parcelle AB n°471, fonds servant, appartenant actuellement à la commune de Mézières sur Couesnon au profit de la parcelle AB n°608 et 613, fonds dominant, appartenant actuellement à Mr DUPETITPRE, vendeur et demeurant sa propriété à l'issue de la vente.

Ces servitudes sont consenties à titre gratuit. Elles seront établies par acte notarié dont les frais seront supportés par les bénéficiaires de la servitude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la constitution d'une servitude de passage, d'une servitude de canalisations et d'une servitude de déversement des eaux pluviales sur les parcelles communales section AB n°40, 470 et 471, au profit des parcelles cadastrées section n°609, 608, 613 et 614 telles qu'indiquées sur le plan cadastral et décrites dans l'extrait du projet d'acte en annexe ;

- **dit** qu'avant de commencer tous travaux, Mr HEULOT et Mme FIACRE, acquéreurs, futurs propriétaires du fonds dominant, devront déposer en mairie un plan des travaux relatif aux servitudes qui fera l'objet d'une validation écrite par Monsieur le Maire ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte contenant constitution de servitudes et tout document qui serait nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

